



COMMUNIQUE AGREMENT CAMPAGNE 2019-2020

Le Conseil du Café-Cacao porte à la connaissance de l'ensemble des opérateurs économiques (Exportateurs de fèves, Exportateurs de cacao hors norme, résidus et déchets, Tiers détenteurs, Exploitants d'usines de conditionnement et de site d'empotage) demandeurs d'agrément pour la campagne 2019-2020, que le délai de dépôt de dossiers précédemment fixé au Mercredi 26 juillet 2019 est prorogé **au vendredi 9 août 2019, délai de rigueur.**

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h à l'immeuble CAISTAB au **20^{ème} étage porte 20.23 (Service Juridique, Régulation et Organisations Internationales).**

Seuls les dossiers reliés et comportant toutes les pièces requises seront reçus et traités.

Pour toute information complémentaire, contacter le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

Tél. : (225) 20 20 27 95/ 20 25 69 64/ 20 20 28 43



La Direction Générale

P. I.